

► Cabinet d'orthodontie du Docteur Isabelle CABOT, Orthodontis...

Spécialiste qualifiée en Orthopédie Dento-Faciale

📍 7 Rue Paul Déroulède 06000 Nice

☎ Tel. : +33 4 97 03 27 33

🌐 dr-cabot-isabelle.chirurgiens-dentistes.fr

Le détartrage

Le brossage seul ne suffit pas à éliminer le tartre. Un détartrage réalisé au cabinet rendra éclat et santé à vos dents.

COMMENT SE FORME LE TARTRE ?

Après chaque repas, une fine pellicule constituée de débris alimentaires, de salive et de nombreuses bactéries se forme à la surface des dents : c'est ce que l'on appelle la plaque dentaire. Si elle n'est pas retirée par un brossage efficace matin et soir, elle se minéralise et durcit pour former le tartre.

Le tartre est très adhérent et poreux. Il favorise alors l'installation de nombreux microbes et favorise le développement de caries et de maladies gingivales.

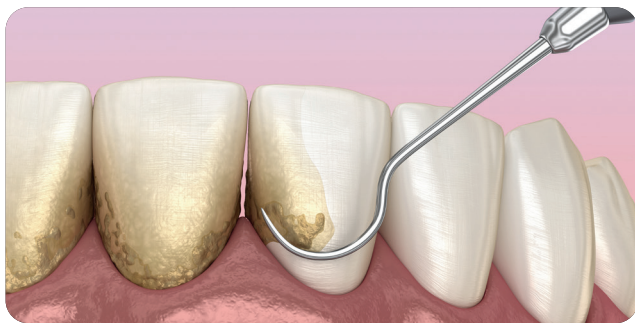
Or le brossage des dents, même s'il est correctement effectué, n'est pas toujours suffisant pour l'éliminer, particulièrement dans les zones difficiles comme derrière les dents du bas.



POURQUOI UN DÉTARTRAGE ?

- La plaque dentaire doit être enlevée régulièrement pour éviter la formation du tartre.
- Ainsi, un détartrage régulier, associé à un nettoyage professionnel au cabinet, permet de recréer un environnement sain, de renforcer l'hygiène bucco-dentaire et de prévenir l'apparition de maladies parodontales.

- Sur le plan esthétique, le détartrage associé au polissage permet de retrouver la blancheur de votre sourire en faisant disparaître les marques de jaunissement,



Détartrage à l'aide d'instruments manuels pour éliminer la plaque dentaire.



Dents soignées suite au détartrage.

UNE TECHNIQUE SIMPLE ET INDOLORE

▶ Le détartrage est réalisé manuellement et/ou avec un appareil à ultrasons pour décoller tous les dépôts. Il se termine par un polissage des surfaces dentaires à l'aide de brossettes montées sur un instrument rotatif et imprégnées d'une pâte à polir, ou à l'aide d'un aéropolisseur qui pulvérise de la poudre à polir avec de l'eau.

À SAVOIR

Il est vivement recommandé de réaliser un détartrage au moins une fois par an lors de votre visite de contrôle.

Cependant, la fréquence des détartrages dépend de la rapidité avec laquelle se forme le tartre, différente pour chaque personne. Dans certains cas et pour certaines maladies chroniques comme le diabète, il est parfois nécessaire de réaliser plusieurs détartrages par an.

Le détartrage permet d'éviter diverses affections des gencives, comme la gingivite qui est une inflammation de la gencive. Un bain de bouche et un dentifrice adaptés à l'état de vos gencives pourront être prescrits.

Dans les heures qui suivent un détartrage, il est recommandé d'éviter de consommer thé, café, colas, fruits rouges... qui colorent et imprègnent les dents.